



COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

Le 23 avril 2026, le Conseil municipal de la Commune de Vallouise-Pelvoix s'est réuni Mairie - Salle Marcel Regout sous la présidence de Gaëlle MOREAU, Maire, suivant convocation transmise le jeudi 9 avril 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : ADISSON Frank, ALPHAND Thierry, ALTOBELLI Jacques, BALCET Fanny, BARONNAT Bernard, BECKER Eric, BROUMAUULT Olivier, CHERFILS Jacqueline, CLERET DE LANGAVANT Maixent, COQUILLAT Catherine, FISCHER Maryline, LIMARE Camille, MOREAU Gaëlle, MOUTIER Gerard, PIRON Silène, QUANTIN Lauriane, VIESSANT Céline

Excusé ayant donné procuration : KIRKYACHARIAN Luc à MOREAU Gaëlle, TURPIN-HUTTER Anne à CHERFILS Jacqueline

Secrétaire de séance : FISCHER Maryline

2026-035 - OPAH -RU DU PAYS DES ECRINS 2025-2028 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

La commune est signataire de la convention d'OPAH-RU, Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain mise en place sur le Pays des Ecrins.

Dans ce cadre, différents travaux d'amélioration, d'adaptation des logements à usage de résidence principale peuvent recevoir des aides financières

Mme Valbon/Parrain Marielle a formulé une demande pour réaliser des travaux d'adaptation du logement portant sur l'aménagement d'une salle de bain.

Après instruction du dossier, le plan de financement des travaux s'établit comme suit :

Nom prénom	Adresse	Dépenses prévisionnelles HT	Montant subvention communale	Montant des autres aides	Total des aides accordées
Valbon/Parrain Marielle	78 ch de Pra Peyron	4 544€	454 €	ANAH 05 :2272€ CCPE : 454€	63.62%

Vu la convention d'OPAH-RU du Pays des Ecrins signée le 24 janvier 2025,

Vu le règlement d'attribution des aides directes locales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

D'attribuer une subvention de 454€ au demandeur.

Celle-ci sera versée à l'achèvement des travaux sur présentation des factures justificatives.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 23 avril 2026

Le président de séance,
Gaëlle MOREAU, Maire



Le secrétaire de séance,
Maryline FISCHER